



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019**

N°CT2019.2/052

L'an deux mil dix neuf, le dix avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Michel DE RONNE, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND à Madame Mireille COTTET, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Thierry DEBARRY à Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Danièle CORNET, Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Dominique TOUQUET à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Christian VANDENBOSSCHE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Ange CADOT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Nombre de votants : 70

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/04/19
Accusé réception le	23/04/19
Numéro de l'acte	CT2019.2/052
Identifiant téléransmission	094-200058006-20190410-lmc19116B-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019**

Vote(s) pour : 70
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/04/19
Accusé réception le	23/04/19
Numéro de l'acte	CT2019.2/052
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190410-lmc19116B-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019

N°CT2019.2/052

OBJET : **Gestion des déchets urbains** - Avis sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.541-11 et suivants et R.541-13 et suivants ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU la délibération du conseil régional d'Île-de-France n°CR174-16 du 22 septembre 2016 portant engagements vers un objectif « zéro déchet » en Ile-de-France ;

VU l'avis de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) du 13 décembre 2018 ;

VU le courrier de la Présidente de la région Île-de-France du 24 décembre 2018 sollicitant l'avis de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) sur le projet de PRPGD ;

CONSIDERANT que la Région Île-de-France a engagé l'élaboration de son PRPGD par délibération du conseil régional du 22 septembre 2016 ;

CONSIDERANT que la phase de rédaction du projet de PRPGD a été menée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés lors des réunions de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan, des réunions des groupes de travail techniques et du groupe des élus, des rencontres franciliennes de l'économie circulaire, et dans le cadre de nombreux échanges bilatéraux avec les parties prenantes ;

CONSIDERANT que les représentants de GPSEA ont participé à la CCES et que celle-ci a donné un avis favorable le 13 décembre 2018 sur le projet de plan et sur son rapport environnemental ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/04/19
Accusé réception le	23/04/19
Numéro de l'acte	CT2019.2/052
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190410-lmc19116B-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019**

CONSIDERANT qu'à l'issue de cette phase de concertation, GPSEA a été saisi par la Région Ile-de-France le 24 décembre 2018 en tant qu'autorité organisatrice du traitement des déchets en Île-de-France et le 29 janvier 2019, en tant que membre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, aux fins d'émettre un avis sur le projet de PRPGD ;

CONSIDERANT que le PRPGD est un plan stratégique ambitieux qui porte sur l'ensemble des déchets et qui poursuit des objectifs nationaux à travers une planification à 6 ans (projections à 2025) et 12 ans (projections à 2031) de la prévention et de la gestion des déchets ;

CONSIDERANT que les grandes orientations régionales proposées sont en conséquence :

- La réduction de la production de déchets,
- La lutte contre les dépôts sauvages avec une urgence à agir concrètement,
- L'atteinte de l'objectif « Zéro déchet » valorisable enfoui,
- Le défi de la valorisation matière et organique,
- La réponse aux enjeux des chantiers du Grand Paris et des JO de 2024.

CONSIDERANT que GPSEA a largement anticipé ces évolutions réglementaires puisque le Territoire est depuis longtemps engagé dans une démarche innovante de gestion des déchets se traduisant par un taux de valorisation global performant, une réflexion engagée pour l'élaboration du programme local de prévention des déchets à l'échelle du Territoire, des engagements en matière de limitation des impacts environnementaux sur la collecte des déchets, la mise en œuvre d'un réseau de déchèterie communautaire dense ;

CONSIDERANT que le syndicat mixte de traitement des déchets du Val-de-Marne (SMITDUM) dont GPSEA est un adhérent très actif, a impulsé dès 2016 la modernisation du traitement des déchets et que la signature de la Charte d'Excellence Circulaire et Solidaire en janvier 2018 s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par le PRPGD ;

CONSIDERANT enfin que GPSEA exprime ses craintes quant à la hausse prévisible de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) applicables au traitement des déchets ménagers et assimilés qui affectera durablement les budgets sur les exercices d'ici à 2025 puisque sa contribution versée au SMITDUVM s'en verra d'autant augmentée ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/04/19
Accusé réception le	23/04/19
Numéro de l'acte	CT2019.2/052
Identifiant télérmission	094-200058006-20190410-lmc19116B-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019

CONSIDERANT qu'en conséquence GPSEA soutient le vœu émis par le syndicat le 14 novembre 2018 contre cette hausse annoncée dont les conséquences grèveront le pouvoir d'achat des contribuables locaux ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Île-de-France.

ARTICLE 2 : DIT la nécessité de s'appuyer sur les expériences locales et de donner une large part à l'initiative pour l'atteinte des objectifs dans un esprit pragmatique et tenant compte des réalités de terrain.

ARTICLE 3 : SOUHAITE favoriser et contribuer au travail en réseau né de la réflexion engagée durant l'élaboration du PRPGD.

ARTICLE 4 : DIT que le Territoire sera vigilant aux impacts liés au durcissement des exigences environnementales de la feuille de route économie circulaire, à l'évolution prévisible de la fiscalité déchets et enfin, à l'évolution institutionnelle encore en cours en Île-de-France impactant les structures organisationnelles de la collecte et du traitement des déchets dont les charges seront supportées directement par les usagers.

FAIT A CRETEIL, LE DIX AVRIL DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/04/19
Accusé réception le	23/04/19
Numéro de l'acte	CT2019.2/052
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190410-lmc19116B-DE-1-1